

N° 234 • Juin / Juillet 2012

FEF

echos

D E L A F O N C T I O N P U B L I Q U E

La **FEF**
garde le cap!



Pascal **PERRINEAU** auteur du **Choix de Marianne**

Directeur du Centre de recherches politiques de Sciences-Po (CEVIPOF), spécialiste des comportements électoraux et de l'extrême droite, en France et en Europe, Pascal Perrineau est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *Le désenchantement démocratique* (éd. de l'Aube, 2003) et a dirigé, entre autres, l'Atlas électoral, paru aux Presses de Sciences-Po en 2007, et, avec Luc Rouban, *La solitude de l'isolier. Les vrais enjeux de 2012 (Autrement, 2011)*. Son dernier essai édité cette année chez Fayard, *Le choix de Marianne. Pourquoi et pour qui votons-nous ? met en lumière les évolutions qui parcourent une France dans laquelle « les frontières politiques auxquelles les Français s'étaient habitués se sont déplacées, volatilisées, recomposées. Comment lire ces recompositions ? ».*

- **Vous considérez que les grandes centrales syndicales sont de moins en moins crédibles : pourquoi ?**

Les syndicats, comme de très nombreux corps intermédiaires, connaissent actuellement une profonde crise de confiance, qualifiée par Michel Rocard, alors Premier Ministre, de « crise des grandes institutions verticales », censées articulées les demandes des salariés, électeurs, citoyens pour les faire remonter vers le système politique. Si en France, historiquement, ces corps intermédiaires ont toujours eu une légitimité relativement faible, l'image des syndicats, ces trente dernières années, s'est particulièrement dégradée (de 25 % des salariés adhérents d'un syndicat à 8 % aujourd'hui). Selon le baromètre établi chaque année par le CEVIPOF, les syndicats ne sont pas les plus discrédités - tout au contraire - parmi d'autres corps intermédiaires tels que les partis politiques, mais ils ne recueillent la confiance que de 36 % des Français (décembre 2010). C'est sensiblement moins que pour le tissu associatif. Néanmoins, les jeunes, sans pour autant adhérer, ont davantage confiance dans le mouvement syndical que les personnes âgées (37 % des 18/24 ans contre 32 % des 65 ans et plus). Un vrai clivage se dessine entre le monde des professions indépendantes, très méfiantes, et l'ensemble des salariés moins défiant. Défiance également chez les ouvriers, considérés longtemps comme la base essentielle du syndicalisme, puisque seule une minorité (38 %) croit en l'action syndicale. Dernier distinguo entre le secteur privé et le secteur public : dans ce dernier, la confiance est supérieure, mais non majoritaire (43 %). Pour résumer, aucune majorité absolue en faveur des syndicats ne se dégage, mais secteur public et jeunes peuvent rendre optimiste.

- **À l'inverse, ces critiques ne devraient-elles pas conforter dans leur action des organisations syndicales plus petites, mais plus proches du terrain et plus indépendantes politiquement, telles que celles que rassemble la FGAF ?**

Dans ce contexte de grande « crise des grandes institutions verticales », se développe *a contrario* une recherche de la proximité, d'institutions donc davantage ciblées

sur des attentes, des enjeux et des milieux particuliers, qui ne cherchent pas à avoir réponse à tout. Un nouveau type de syndicat, plus spécialisé, plus pragmatique, plus proche, peut trouver sa place, mais cela n'est peut-être pas suffisant pour lutter contre « la crise du syndicalisme » : ce n'est que le début d'une réponse.

- **Va-t-on assister, dans le cadre politique actuel, à un renforcement du rôle de syndicats majoritairement favorables au nouveau pouvoir ?**

Un dialogue, qui n'avait jamais été complètement rompu avec le gouvernement précédent, mais qui devenait de plus en plus difficile avec les grandes organisations syndicales, vient d'être repris, de façon formelle avec le Premier Ministre tout d'abord, dans l'attente du sommet social prévu en juillet prochain à l'Élysée et non à Matignon. Car en dépit de la volonté affichée de rééquilibrage des pouvoirs durant la campagne, la présidence « normale » que cherche à mettre en place François Hollande est une présidence qui ne remet pas en cause totalement certaines caractéristiques de ce que l'on appelait, sous Nicolas Sarkozy, l'« hyperprésidence ».

- **Ne pensez-vous pas que, dans ce contexte, les intérêts des syndicats de fonctionnaires et ceux du secteur privé soient fondamentalement divergents ?**

Dans la société ouverte à la globalisation que nous connaissons, le clivage essentiel se situe dorénavant entre les secteurs exposés et les secteurs protégés. Les fonctionnaires relèvent davantage de ces derniers, et toute la difficulté pour les grandes organisations syndicales est de gérer ensemble les intérêts des salariés de ces secteurs différents. Des divergences se font déjà jour d'ailleurs selon les champs de syndicalisation. La meilleure illustration est l'échec de la création de mouvements de défense des chômeurs, les plus « exposés » par définition. C'est là en effet un défi majeur que devront affronter les grandes organisations dans les années qui viennent.



Un **nouvel horizon** pour la **LA FGAF ?**

Page 2 **Point de vue de...**

- Pascal PERRINEAU, auteur du *Choix de Marianne*

Page 3 **Édito**

- Un nouvel horizon pour la FGAF ?

Pages 4 et 5 **Actualité**

- Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale
- Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Non-Gradés s'affilie à la FGAF

Page 6 **Actualité**

- Pour en finir définitivement avec la RGPP !

Page 7 à 10 **CESI**

- Assemblée plénière du Conseil professionnel « sécurité » de la CESI à Luxembourg
- Conseil professionnel des administrations locales et régionales de la CESI
- Commission EDUC à Bruxelles

Page 11 à 15 **Éducation nationale**

- Du changement ?
- X^e Congrès électif à Sète des 14, 15 et 16 mai 2012
- La moulinette des compétences
- Pointer à l'Université ?
- Les suites des désillusions des ex-LABOS

Magazine trimestriel de la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Directeur de la publication : François Portzer

Rédactrice en chef : Geneviève Peirsman

Siège social et administration :

4 rue de Trévise – 75009 Paris

Tél. : 01 42 80 00 55

Conception, réalisation, impression :

Compédit Beauregard – Tél. : 02 33 37 08 33

ISSN : 0996-1402

Commission paritaire : 1016S08033

Le 21 juin dernier, le Conseil National de la FGAF a eu la satisfaction de voter à l'unanimité l'affiliation à son organisation d'un syndicat de la fonction publique territoriale, le SA-FPT, mais aussi celle du SPS (Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non-gradés), un syndicat de surveillants de prison, fonctionnaires de l'État relevant du Ministère de la Justice. On le voit, la croissance de la FGAF se poursuit alors que d'autres organisations autonomes envisagent elles aussi de nous rejoindre dans les prochains mois.

Ainsi, dans la perspective des prochaines élections de 2014, la FGAF, fer de lance du véritable syndicalisme autonome, continue de se renforcer !

On peut légitimement espérer que le changement politique intervenu en mai et juin offrira également à la fonction publique de nouvelles perspectives : en annonçant sa volonté de rompre

avec la politique malthusienne du précédent gouvernement incarnée par la RGPP et de recruter à nouveau dans la fonction publique de l'État, le nouveau Président de la République a en effet démontré son attachement au service public et son souci de défendre les fonctionnaires, jusque-là trop souvent considérés comme les uniques responsables de l'endettement du pays...

Espérons également que ce regard neuf sur la fonction publique s'accompagnera aussi d'un indispensable toilettage de la loi du 5 juillet 2010, qui a lourdement pénalisé les organisations autonomes : alors que la FGAF a déposé trois recours devant le Conseil d'État à propos des moyens syndicaux, de la composition du CSFPE comme de celle du CCFP, c'est en tout cas le message que les dirigeants de notre organisation ne manqueront pas de faire passer quand ils seront reçus par la nouvelle équipe gouvernementale !

Ainsi, tout en restant fidèle à sa totale indépendance vis-à-vis des partis politiques, la FGAF, renforcée par sa dynamique de croissance, est prête sur le terrain, comme au niveau ministériel, à prendre une part active aux réformes que le nouveau gouvernement souhaiterait mettre en place, à la seule condition qu'elles contribuent au bien commun, en améliorant le fonctionnement du service public, sans pour autant dégrader la situation déjà préoccupante des agents des trois fonctions publiques.



www.safpt.org

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le Pradet, le 18 juin 2012

Monsieur François PORTZER
Secrétaire Général FGAF
4, rue de Trévis
75009 PARIS

Monsieur le Secrétaire Général et Cher Collègue,

Début décembre 2011, vous m'avez contactée afin que nous discussions ensemble de la Fonction Publique dans sa globalité mais aussi pour nous faire part de la désaffiliation de la FA-FPT de votre organisation syndicale, qui a, de ce fait, laissé libre la branche FPT de la FGAF.

Après plusieurs entrevues et échanges, nous avons pu ensemble voir les avantages que pouvaient tirer le SAFPT et la FGAF de cette affiliation.

Nous avons donc entrepris une tournée au cours de laquelle nous avons rencontré l'ensemble de nos responsables de sections SAFPT afin de leur faire part de cette éventualité d'affiliation et partout nous avons trouvé un dynamisme et une grande envie de tenter cette aventure.

Cette décision ne pouvant être prise que par les membres de notre comité national, celui-ci a donc eu lieu le 15 juin 2012. Le vote a été unanime, chacun ayant compris l'importance de travailler ensemble d'autant que nous défendons les mêmes valeurs qui sont l'indépendance et l'autonomie vis-à-vis des pouvoirs politiques.

Les agents ne veulent plus de syndicats politisés. Ils sont à la recherche de responsables capables de défendre leurs droits et connaissant parfaitement la réglementation en vigueur, ce qui est le cas des responsables SAFPT tout comme ceux de la FGAF.

Je peux donc aujourd'hui, vous demander officiellement l'affiliation du SAFPT à la FGAF, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2012.

En espérant que cette demande trouvera un écho favorable de votre part, je reste à votre disposition si besoin.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général et Cher Collègue, en mes très cordiales salutations.

Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale Nationale

PS. Notre statut a été entièrement modifié au cours de l'assemblée générale qui a suivi notre comité national afin que le SAFPT soit considéré comme une fédération de syndicats et ainsi l'ouvrir pour recevoir d'autres entités de la FPT.

Dès qu'il sera mis en forme et déposé, je vous en adresserai une copie.



Conseil national de la FGAF à Paris le 21 juin : affiliations du SAFPT et du SPS Non-gradés approuvées à l'unanimité

Le **Syndicat Pénitentiaire** des **Surveillants Non-gradés** (SPS Non-Gradés) s'affilie à la **FGAF**



www.sps-penitentiaire.fr



Après consultation de l'ensemble de ses représentants et de sa Commission Exécutive Nationale, le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Non-Gradés (SPS Non-Gradés), représenté par son Bureau Central National, a le plaisir de vous annoncer son désir d'être rattaché à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF).

Le SPS Non-Gradés est une organisation syndicale autonome, indépendante de toute opinion philosophique, politique ou religieuse, qui relève de l'Administration Pénitentiaire, et donc du Ministère de la Justice.

Conformément à ses statuts, le SPS Non-Gradés, représente exclusivement les personnels en tenue non-gradés, dont la défense des intérêts est uniquement confiée aux seuls Surveillants et Surveillantes.

Le SPS Non-Gradés a été créé en avril 2004. Il est né de la montée du mécontentement des Surveillants Pénitentiaires qui s'estimaient, et s'estiment toujours, mal représentés par les organisations syndicales majoritaires multicatégorielles.

Cette grande déception s'est notamment confirmée à l'issue de tous les grands mouvements de protestation qui ont touché l'Administration Pénitentiaire durant, ces deux dernières décennies.

Au mépris de la présence quasi-unique et ultra majoritaire des Surveillants et Surveillantes Pénitentiaires dans les grands mouvements, les réformes et rentrées budgétaires ont finalement et seulement gratifié

copieusement une certaine hiérarchie, laquelle a obtenu des avancées historiques, tant sur le plan indemnitaire que statutaire, tout en réprimant sur le terrain les animateurs de la lutte. Les Surveillants n'ont obtenu que des miettes et des promesses sans lendemain !

Depuis 2004, Le SPS Non-Gradés est donc une organisation professionnelle 100 % Surveillants, qui répond seulement aux attentes des Surveillants et Surveillantes afin :

- d'éliminer la main mise des syndicalistes gradés, qui infiltrent les syndicats notamment au niveau national, et qui manipulent la base,
- de stopper les conflits d'intérêts lors des négociations entre les différents grades des Personnels de Surveillance et les agents d'autres Corps de l'Administration Pénitentiaire,
- d'éviter toute compromission avec l'Administration de syndicalistes carriéristes, détachés permanents, plus préoccupés par leur avancement de carrière que par l'évolution de notre métier,
- de promouvoir et d'encourager un syndicalisme authentique, sincère et crédible pour la défense de nos intérêts.

Nous sommes plus de 23 000 Surveillants et Surveillantes ! Nous représentons 70 % du personnel pénitentiaire, et plus d'1/3 des personnels du Ministère de la Justice ! Cela constitue un énorme potentiel de rassemblement au sein du SPS Non-Gradés, seule solution pour que nous parlions enfin d'une seule voix, et que nous constituions un véritable rapport de force, afin d'obtenir notre dû !

Aux dernières élections professionnelles de novembre 2011, et pour sa 1^{re} présentation au scrutin national, grâce au vote des Surveillants et Surveillantes, le SPS Non-Gradés est devenu la 4^e force syndicale pénitentiaire devant la FSU, la CFDT, la CGC, la CFTC, C-justice et Solidaires.

Conscient de notre fort potentiel de développement, des enjeux futurs, afin d'amplifier notre progression, le SPS Non-Gradés a décidé de s'affilier à la FGAF, aux valeurs d'autonomie, d'indépendance et de démocratie syndicale, qu'elle est la seule à défendre véritablement !

Le Bureau Central National



CONSTRUIRE ENSEMBLE LA FONCTION PUBLIQUE DE DEMAIN

Pour en finir définitivement avec la RGPP !

Lancée le 20 juin 2007, la démarche de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) avait pour but de moderniser l'administration, en conciliant amélioration du service public et économie de moyens... Concrètement, elle s'est traduite en cinq ans par une réorganisation des services, en particulier les services déconcentrés de l'État dans les régions et les départements, et par la suppression de plus de 100 000 postes de fonctionnaires de l'État, l'Éducation nationale étant la plus touchée avec l'application du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite...

Cette vision purement comptable de la gestion du service public n'est pas morte, puisqu'un rapport de l'Inspection générale des finances, publié le 4 juin dernier, préconisait toujours pour ramener en 2016 les finances publiques à l'équilibre, de réaliser cinq milliards d'économies par an, en plaidant pour le non-remplacement de deux fonctionnaires sur trois, et en gelant le salaire des fonctionnaires ou en réduisant leurs primes...

On peut tout d'abord remarquer que cette vision purement technocratique de la gestion de l'État méconnaît toujours les réalités du terrain : ainsi, qui se soucie du fait que la quasi-totalité des postes supprimés dans la fonction publique de l'État ont été compensés par un recrutement continu, durant la même période, dans la fonction publique territoriale ?

Surtout, cette vision comptable de la fonction publique semble ne s'intéresser qu'aux dépenses et très peu aux recettes de l'État, autrement dit ne s'inquiète guère d'améliorer l'efficacité des services fiscaux. Un récent ouvrage publié par Antoine Peillon, grand reporter au journal *La Croix*, jette sur ce point de vue un pavé dans la mare* : il estime en effet que 600 milliards d'euros ont échappé au fisc français !

Ce journaliste explique en effet comment ces sommes énormes, qui pour un tiers reposent dans les coffres des banques suisses, résultent d'un vaste système de fraude fiscale initié notamment par des agents de l'Union des Banques Suisses (UBS) parcourant le monde, et en particulier les États-Unis, l'Allemagne et la France, pour proposer aux détenteurs d'un patrimoine supérieur à 5 millions d'euros, au nez et à la barbe des fiscaux nationaux, des moyens illégaux de se soustraire au fisc... Des banques françaises, comme BNP-Paribas, ne sont d'ailleurs pas en

reste pour proposer à leurs clients fortunés des montages financiers complexes, leur permettant d'échapper également au fisc français ! Et c'est également un secret de polichinelle que le Luxembourg, modeste principauté champêtre après-guerre, ne soit devenu aujourd'hui le plus riche pays de l'Union européenne par habitant, grâce uniquement à une fiscalité très avantageuse pour les sociétés multinationales, notamment françaises...

Alors soyons sérieux, à l'heure où le nouveau pouvoir nous affirme que l'heure du changement est venu, **plutôt que de continuer à chercher à économiser quelques milliards en désorganisant le service public à coup de RGPP, allons chercher l'argent volé à l'État français où il se trouve : dans les coffres des banques de la Suisse, du Luxembourg ou du Liechtenstein !**

François PORTZER
Secrétaire général

* Ces 600 milliards qui manquent à la France, *Seuil*, 2012

Connaissez-vous notre site ?



www.fgaf.org



Assemblée plénière du **Conseil professionnel « sécurité »** de la **CESI** à **Luxembourg**

Programme de Stockholm, crise économique et conditions de vie et de travail des forces de sécurité

Le Conseil Professionnel « SÉCURITÉ » de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants (CESI) a tenu son assemblée plénière annuelle le 11 mai 2011 au Centre Jean Monnet de la Commission Européenne à Luxembourg.

La FGAF est représentée au sein du « Conseil Professionnel Sécurité » par le commissaire José Razafindranaly du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale (SCPN), qui en a été élu vice-président lors de l'assemblée plénière du 10 septembre 2010.

Les travaux de l'assemblée plénière annuelle du 11 mai dernier, ont réuni des policiers et des douaniers français, allemands, belges, luxembourgeois et espagnols. Ils se sont déroulés sous la présidence de Hermann Benker, vice-président du Conseil Professionnel, en présence du nouveau secrétaire général de la CESI, Klaus Heeger, et de son directeur, Bert Van Caelenberg.

Le représentant de la FGAF a introduit les travaux en faisant le point sur le projet de réalisation d'une « cartographie des autorités et des opérateurs de sécurité publique en Europe » dont le principe avait été décidé en 2011. Les résultats de cette étude novatrice serviront

à une série d'initiatives dans le cadre du programme de Stockholm (2010-2014) – (cf. JO C 115 du 4 mai 2010).

L'assemblée plénière a ensuite adopté un projet de résolution concernant la « lutte contre les actes de violence commis à l'encontre des policiers et des autres personnels chargés de l'application de la Loi », et approuvé le lancement d'une initiative de la Commission sur cette question.

Au cours de l'examen du projet de révision de la « directive européenne sur le temps de travail », l'assemblée plénière a rappelé la nécessité d'une prise en compte des astreintes et d'une durée hebdomadaire maximale de travail, garantissant un « équilibre entre vie professionnelle et vie privée ».

Les représentants espagnols ont ainsi apporté des témoignages circonstanciés sur les bouleversements importants que provoquait la crise économique sur le fonctionnement des forces de sécurité de leur pays : transformation radicale des missions et des doctrines d'intervention (renforcement de la lutte contre les fraudes fiscales et douanières, faiblesse critique du contrôle des flux migratoires, augmentation des cambriolages, réévaluation des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre), mais aussi dégradation progressive et grave

de leurs conditions de travail et de vie, du fait de la baisse régulière et de plus en plus importante des moyens (baisse des salaires, diminution des prestations sociales, augmentation de la durée de travail, gel des recrutements, vieillissement du parc automobile, patrouille effectuée seul...). Le conseil professionnel a considéré que le caractère « précurseur » de cette situation était hautement préoccupant pour l'ensemble des pays européens et nécessitait une intervention des instances dirigeantes de la CESI auprès des autorités espagnoles.

Ce thème devrait être abordé lors du symposium sur le « Programme de Stockholm et ses répercussions sur les services et les personnels concernés » dont le projet a été initié et instruit par le bureau du Conseil Professionnel, et qui a été présenté par la CESI à la Commission Européenne pour qu'elle le subventionne. La ville de Lyon (France) a été pressenti pour accueillir ce Symposium, qui aurait lieu à la fin du mois de juin 2013.

Les travaux se sont terminés par la finalisation des priorités d'action à mener auprès des diverses instances européennes, et par l'évocation des sujets susceptibles d'être soumis à la discussion du congrès de la CESI, qui se déroulera du 1^{er} au 3 décembre 2012. ■

José RAZAFINDRANALY

Vice-président
du Conseil professionnel « sécurité »

Conseil professionnel des administrations locales et régionales de la CESI

La FGAF a participé à la réunion du Conseil professionnel consacré aux administrations locales et régionales qui s'est tenue au Centre Jean Monnet à Luxembourg le 21 mars 2012. Participaient également des délégations de syndicats slovaques, serbes, allemands, belges, luxembourgeois, autrichiens, roumains, suisses et danois.

Présidés par Hans Freiler, président du conseil professionnel, introduits par Klaus Heeger, secrétaire général de la CESI récemment élu, les exposés très denses et les débats toujours courtois ont porté sur la nécessité de l'union de nos syndicats, si nous voulons faire prévaloir nos points de vue auprès de la Commission européenne de Bruxelles et avoir toute notre place dans le dialogue social, notamment en ce qui concerne la directive sur le temps de travail, les quotas sur la participation des femmes, la privatisation des services publics et ses suites. Klaus Heeger doit rencontrer Michel Barnier, commissaire européen, le 10 mai 2012 sur tous ces sujets.

Arnd Beckers, expert auprès de la CESI, explique que la directive sur le temps de travail date de 2003. Il s'agissait alors de protéger la santé des travailleurs. Elle prévoit de limiter à 38 h maximum la durée moyenne du travail hebdomadaire y compris les heures supplémentaires, de porter la durée du repos quotidien à 11 h minimum, avec 4 semaines de congés payés et une durée maximum de 8 h pour le travail de nuit. Des exceptions sont prévues pour les forces armées, les services d'urgence, de police et les aides ménagères indépendantes. Les cadres supérieurs se gèrent tout seuls. Une dérogation n'est possible qu'à titre individuel : ce sont les Britanniques qui l'ont obtenue puis étendue aux autres pays, ce qui a été dénoncé par le parlement européen. Une nouvelle consultation a été lancée en décembre 2011 qui durera jusqu'en septembre 2012. Le délégué belge souligne fortement que la directive européenne n'est pas appliquée, en particulier pour le temps de garde des pompiers. Les Britanniques ont donc ouvert la boîte de Pandore : la CESI, en s'y opposant, doit se faire sa place.

Le délégué suisse expose les effets de la crise financière pour les administrations locales : économies partout, compressions de personnels, diminution des rentrées fiscales, chômage grandissant entraînant des dépenses sociales plus importantes, endettement des communes pour y faire face, d'où suppressions de services, fermetures de centres de formation, modifications des trajets des transports publics pour faire des économies, et aussi privatisation des services publics dont la quantité et la qualité laissent à désirer. Des piscines, des bibliothèques, des écoles de musiques sont fermées, les subventions pour les associations diminuées. En Suisse, les jardins d'enfants ferment ou sont confiés au privé. Les réparations sont négligées ou entamées en cas de nécessité absolue, les salaires versés avec retard, les pensions diminuées. Comment contrer ces dérives ? Augmentation des taxes, des redevances, vérification de la fiscalité,

rationalisation des structures, regroupement des services, fusion de communes, donc licenciements.

En Slovaquie, comme partout, la dette publique atteint 8 % du P.I.B. et on n'est pas certain de pouvoir revenir au taux de 3 %. Le gouvernement avait modifié le droit du travail, suscitant ainsi de grandes manifestations et entraînant aux élections législatives récentes la victoire de la gauche. Toutefois, « la règle d'or » est acceptée.

Le dialogue social est de plus en plus difficile : les politiques ne nous disent pas la vérité. On se tourne hélas de plus en plus vers le modèle américain, qui est contraire à notre modèle et à notre histoire. On essaie de nous diviser. Nous devons rejeter officiellement le modèle américain, suggère Hans Freiler. Klaus Heeger s'étonne que brusquement la Banque Centrale Européenne distribue des milliards aux banques centrales : d'où vient l'argent ?

Peter de Paepe, expert belge, a participé récemment au forum de l'eau à Marseille, sous présidence danoise, qui a posé des questions importantes sur l'économie verte. À terme, l'eau risque de manquer. On évoque la construction d'aqueducs pour éviter l'épuisement des nappes aquifères. Le 22 mars 2012 est la journée internationale de l'eau. Les sociétés de gestion de l'eau sont prêtes à céder 1 % de leur chiffre d'affaires, ce qui permettrait les investissements dans le monde, mais ce sont deux sociétés françaises (VEOLIA et SUEZ Environnement) qui dominent le monde et qui seraient les premières à en profiter. Le directeur de la CESI, Bert Van Caelenberg, souhaite qu'on s'oppose à la privation de l'eau, comme on y est parvenu en Roumanie et en Lituanie.

La déléguée roumaine analyse le cas de la société RADET, spécialisée dans le chauffage urbain qui appartient à la mairie.

Emy Reuter, délégué du Luxembourg, expose les activités du Conseil de l'Europe en Lettonie, Bulgarie, Slovaquie, Moldavie, Tchéquie pour ce qui concerne les pouvoirs locaux et régionaux. Il fait l'historique des institutions européennes.

Le prochain congrès de la CESI est prévu du 30 novembre 2012 au 2 décembre 2012 à Bruxelles. Il abordera les thèmes fournis par les comités professionnels. Le prochain conseil professionnel sera consacré aux retraites et au livre blanc européen, non traité ce jour faute de temps. ■

Frédéric ELEUCHE
Secrétaire national du SNALC-FGAF



Commission EDUC à Bruxelles

- **Présentation du rapport Eurydice* Chiffres clés de l'éducation 2012 : principaux développements des systèmes éducatifs européens au cours de la dernière décennie 2012** par deux membres de l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » (EAC). (À noter qu'une publication sur les conditions de travail est prévue ultérieurement).**

Document seulement disponible en anglais, illustré de nombreuses cartes et tableaux comparatifs, construits sur la base des données chiffrées obtenues auprès des institutions officielles des 37 pays concernés, ce rapport présente l'intérêt de pouvoir confronter l'organisation de la formation, de l'éducation préprimaire à l'enseignement supérieur, très diverse selon les pays, l'Agence EAC se gardant de tout jugement de valeur. Pour l'anecdote, le représentant polonais y découvre que les heures d'enseignement indiquées ne correspondent à aucun service de professeur en Pologne. Interloqués, les deux intervenants nous demandent de leur signaler d'éventuelles autres erreurs. Des réserves sont aussi émises sur les limites des comparaisons internationales : chaque entité nationale présente des spécificités particulières irréductibles à toute harmonisation des « bonnes pratiques » vantées par l'OCDE. Tout comme les réalités très variées réunies sous un même vocable

pour les statistiques. Par ailleurs, la commission souligne l'absence de données sur l'enseignement professionnel... Malgré ces réserves, l'étude reste tout de même éclairante.

- Les **constats positifs** tout d'abord : amélioration de la formation professionnelle des enseignants, avec le master comme niveau requis et développement du « mentorat » (14 à 15 pays en 2001, 21 actuellement). Malheureusement, la France évolue à rebours du processus de Bologne, puisque l'année de stage n'en a que le nom depuis la réforme de la mastérisation (stagiaire en service complet avec formation en sus !). Même singularité nationale en matière de formation continue : qu'elle soit obligatoire ou non, critère déterminant ou non pour la promotion selon les pays, celle-ci se développe là encore partout, excepté en France au nom des restrictions budgétaires...
- Des **aspects plus sombres** du tableau touchent toute l'Europe : corps

enseignant vieillissant (plus de 50 % âgés de 50 à 55 ans, âge de départ à la retraite plus élevé), augmentation des heures d'enseignement. Là encore la France se démarque, car non seulement elle n'a pas pris de mesures incitatives pour recruter des professeurs, à l'inverse de ses voisins, mais de plus, elle connaît une chute des salaires (avec la Grèce !). La nécessité d'une revalorisation s'impose donc si l'on veut que le métier de professeur redevienne un choix premier chez les étudiants, voire l'instauration d'un salaire minimum dans certains pays ! Car dans ce contexte, le paradoxe serait qu'une surqualification des plus jeunes enseignants entraîne à terme une déqualification de la profession, faute d'attractivité financière. À ce propos, la CESI, via l'Académie Europe, envisage la tenue d'un colloque consacré aux procédures d'engagement et de maintien du personnel dans le service public en 2013.

* Le réseau Eurydice fournit de l'information sur les systèmes éducatifs européens ainsi qu'une analyse de ces systèmes et des politiques menées en la matière. Depuis 2011, il est constitué de 37 unités nationales basées dans les 33 pays qui participent au programme de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (les États membres de l'UE, les pays de l'AELE, la Croatie et la Turquie) ; il est coordonné et géré par l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture », située à Bruxelles, qui élabore ses publications et fournit une vaste gamme de ressources en ligne.

** http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/key_data_en.php

Commission EDUC à Bruxelles (suite)

• Le burn-out des enseignants et les possibilités de reconversion professionnelle

Ce point trouve logiquement toute sa place dans la suite de l'ordre du jour. L'analyse du SNALC développée par Albert-Jean Mougin est longuement applaudie : ce syndrome d'épuisement professionnel est une réalité partagée dans l'Europe entière. Que l'Institution semble s'en préoccuper pourrait être un signe positif. Mais attention : plutôt

que de s'interroger sur les conditions d'exercice devenues intenable, le doigt est plus que jamais pointé sur la personne du professeur défaillant qu'il faut à tout prix remettre en selle, faute de seconde carrière comme de la défunte CPA (Cessation Progressive d'Activité).

- Une nouvelle fois, l'**Espagne** expose la situation dramatique, voire sinistrée, que connaît l'enseignement actuellement : un ministre sans

finances, une réforme du lycée suspendue, des crédits comme des postes, au mieux, gelés. La gestion du secteur éducatif par 17 communautés autonomes se révèle désastreuse dans un tel contexte de crise.

Un communiqué de presse est mis en ligne à l'issue de la réunion.

www.cesi.org

Geneviève PEIRSMAN
Représentante FGAF

Puissance ou impuissance : la démocratie européenne au milieu de la crise

Tel était le sujet de la 31^e soirée européenne, donnée à Berlin le 21 mars au siège du Syndicat des Fonctionnaires allemands, dans laquelle j'ai eu l'honneur de représenter la FGAF.

Sous l'autorité débonnaire de Peter Heesen, Président de l'Union des Syndicats Indépendants, et du Docteur Eckart Stratenschulte, Directeur de l'École Européenne de Berlin, intervenant comme modérateur, ont pris la parole des personnes aux qualités intellectuelles indéniablement brillantes.

La formule choc de l'ex-Chancelier Helmut Schmitt, « qui a des visions doit voir le médecin », fut reprise comme fil rouge par tous les participants et largement critiquée.

Cette soirée, pour autant, a-t-elle permis d'inventer du neuf ? Le modérateur, dont l'humour n'excluait pas l'autorité, a eu l'art de laisser chaque protagoniste du débat faire le constat des dysfonctionnements actuels de l'Europe face à la crise, pour mieux les inciter à présenter leurs propositions de solution.

Sur les dysfonctionnements actuels, le débat a opposé les tenants d'une Europe fédérale, dénonçant le fait que la crise ait conduit les chefs d'État à prendre leurs décisions chacun dans leurs pays, à ceux qui estiment que la démocratie en Europe n'obéit pas à un modèle unique, et que le contrôle indispensable à une démocratie se fait dans le cadre national. Ce point de vue, réaliste et fondé sur les racines historiques de l'Europe a été largement partagé par l'assistance.

Aussi les propositions visionnaires de ceux qui souhaitaient davantage d'intégration européenne (avec, par exemple, l'élaboration d'une politique transnationale par la constitution de partis européens, ou l'harmonisation des dates des échéances électorales), ont suscité à la fois de vives réactions et des questions pertinentes : où réside la puissance, se trouve-t-elle réellement en Europe ? Une démocratie transnationale est-elle possible quand les mots n'ont pas dans un pays le même poids que dans un autre ? Qu'on songe par exemple à la perception du mot inflation en France et en Allemagne !

Ces considérations, certes éloignées des échappées visionnaires, ont permis d'apporter au débat une double conclusion, plus concrète :

- l'efficacité de la lutte contre la crise impose d'accorder plus de pouvoir aux Parlements, à la Démocratie, ainsi qu'un dialogue sans mensonge ni tabous,
- l'initiative citoyenne (individuelle, via des personnages médiatiques ou organisations citoyennes) a des effets positifs, et fait passer des idées. D'ailleurs, les modèles de la démocratie ne sont-ils pas issus de la société civile ?

Aussi peut-on regretter que le syndicalisme fût trop peu présent dans ce débat. Traditionnel par ses racines historiques, moderne et démocratique dans ses principes, n'offre-t-il pas une synthèse harmonieuse de ces deux orientations ? ■

Frédéric SEITZ
Président du SNALC – Versailles



Du changement ?

L'arrivée d'un nouveau Ministre s'accompagne toujours d'espoirs de changement, synonymes pour nous d'améliorations de notre système éducatif, et aussi de la situation de ses personnels. Mais nos espoirs, déçus par ses nombreux prédécesseurs à l'Éducation Nationale, ont fini par entraîner scepticisme, rejet et parfois blocage devant le train de réformes discutables accumulées depuis des décennies.

Au regard de son parcours politique et lors des rencontres que nous avons eues avec lui pendant la campagne présidentielle, Vincent Peillon s'est toujours affiché comme un ardent défenseur de l'École républicaine ; et nous nous félicitons qu'un ministre de l'Éducation Nationale soit dans de telles dispositions.

Si certaines de ses premières annonces, qui seront précisées dans la circulaire de rentrée, vont pour nous dans le bon sens, notamment la création de 1 000 postes pour la rentrée dans le primaire, la suspension des évaluations CE1 et CM2, l'abandon du décret sur l'évaluation des enseignants, la mise à plat du dispositif ECLAIR, la diminution du service des professeurs stagiaires dès la prochaine rentrée et le rétablissement à terme de l'Histoire-Géographie en classe de Terminale S, d'autres par contre nous laissent plus dubitatifs.

En effet nous ne pouvons qu'être interpellés quand le Ministre affirme que son objectif est de mettre le « bien-être de l'élève » au cœur de son projet et qu'il se définit comme, en premier lieu, le Ministre des enfants, puis des Parents. Quid, alors, des enseignants ?

Certes ce discours s'adressait au congrès d'une association de parents d'élèves, mais pour nous, le Ministre est avant tout à la tête de plus d'un million d'agents publics qu'il ne faut pas ignorer. Le malaise est grand chez les enseignants et ce n'est pas avec de telles affirmations qu'il va se dissiper.

Le bonheur des élèves passe par des enseignants sereins et épanouis dans leurs classes.

Autre annonce inquiétante, celle de la suppression des notes – heureusement aussitôt démentie par le Président de la République – qui seraient traumatisantes pour les enfants (!!). Cela signifierait-il le retour en force de nos chers « pédagoges » au sein, sans doute, des futures « écoles supérieures de formation » où, comme le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche l'a précisé à nos collègues de SupAutonome, les Sciences de l'Éducation auront d'ailleurs une place prépondérante. Allons-nous vers un nouvel habillage des IUFM ?

L'annonce du retour à la semaine de 5 jours dans le primaire – cette fois-ci tempérée par le Premier Ministre – et la modification du calendrier des vacances scolaires, avec en prime le raccourcissement des vacances d'été,

entraîneraient indubitablement une augmentation du temps de travail de tous les enseignants et des personnels de laboratoire, sans aucun espoir d'une quelconque augmentation salariale, seule confirmation ferme du Ministre lors de l'audience qu'il nous a accordée le 6 juin. Une évidence : quel que soit le Ministre, Bercy « veille au grain » ! Ces effets d'annonce, suivis de démentis, ne font que déstabiliser encore un peu plus les enseignants. Elles privent le Ministre de la crédibilité que son plan d'urgence pour la rentrée scolaire lui avait donnée, et dont il aura pourtant grand besoin pour l'élaboration de la loi d'orientation, à laquelle nous participerons activement, et qui sera présentée au Parlement à l'automne.

Nous l'avons répété au Ministre : l'attente des enseignants est grande, ils ont besoin qu'on leur témoigne confiance et estime et qu'on arrête de les infantiliser. Cela passe par des mesures concrètes qui leur permettraient de retrouver l'autorité et le respect qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Nos gouvernants ont cinq ans pour remédier à cette situation !

Jean-Claude HALTER
Secrétaire Général de la CSEN



X^e Congrès électif à **SÈTE** des 14, 15 et 16 mai 2012

Le congrès de Sète de mai 2012 restera dans les mémoires comme un rendez-vous majeur pour le Syndicat National des Écoles.

En effet, après 15 années passées à la tête du SNE, Jean-Claude HALTER a souhaité passer la main afin de se consacrer entièrement à la CSEN.

Son rapport moral, chargé d'émotion, nous a fait revivre l'épopée d'un syndicat d'enseignants, armé de ses seules convictions, qui continue à résister, à la manière d'un célèbre village gaulois, à toutes les tentatives de destruction de l'école que l'on aime.

Il a annoncé les premières avancées obtenues suite aux élections de 2011, dont le but était clairement de nous faire disparaître.

Grâce à sa pugnacité et à celle de nos amis de l'Union pour l'École Républicaine (UER) et de la FGAF, **le gouvernement a reconduit les moyens qu'il avait prévu de nous supprimer.** Le combat peut donc continuer pour affronter l'échéance de 2014.

C'est à **Pierre FAVRE, nouveau Président élu**, qu'il reviendra de mener ce combat. Et il ne manque pas d'armes pour cela.

Directeur à Saint-Priest et adhérent du Rhône depuis 2001, il prend des responsabilités départementales en 2006. Après une parenthèse comme chargé de mission auprès de l'Inspecteur d'Académie du Rhône, il fonde une section académique qui couvre trois départements (l'Ain, où il réside désormais, le Rhône et la Loire).

Fidèle à la ligne d'indépendance défendue par son prédécesseur, il parvient à rassembler en 2012 l'ensemble des secrétaires départementaux et académiques. Sa jeunesse et sa passion pour la communication lui seront précieuses pour atteindre son objectif : percer le mur d'indifférence qui empêche notre syndicat de toucher la majorité silencieuse qui a vocation à le rejoindre.

Pour cela, un seul mot d'ordre : **parler vrai**. Des positions courageuses, clivantes, sans langue de bois, en rupture avec les discours habituels de syndicats "majoritaires", qui recueillent de moins en moins l'adhésion du terrain, doivent être formulées.

- Un **secrétariat général à la communication** se donnera tous les moyens pour exister médiatiquement.

- Afin de crédibiliser nos thèses, un combat intellectuel est urgent : un **secrétariat à la pédagogie** rassemblera toutes les données scientifiques et philosophiques à l'appui de nos propositions.
- Historiquement positionné aux côtés des directeurs, un **secrétariat général à la direction d'école** permettra de développer les propositions attendues dans les écoles afin de sauver le métier, car c'en est un à part entière.

Les premiers résultats sont palpables : notre pétition sur la semaine de 4 jours, mise en ligne le lendemain de l'annonce de sa suppression, recueille à cette heure plus de 5 000 signatures ! Le Point, Libération, Nice Matin, et même Télé Star, reprennent nos communiqués. Grâce à nous, les termes du débat ont changé : le passage à 5 jours n'est plus la solution miracle. Certains que le terrain nous suivra, nous demandons au ministre d'organiser **la consultation de tous les conseils d'école sur le sujet.**

Mais cela ne suffira pas. Depuis des années, l'école étouffe sous les demandes empilées au fil de réformes, plus définitives les unes que les autres. **Les enseignants n'ont pas besoin d'aide, ils ont besoin d'air.**

Qu'on revienne aux missions fondamentales de l'école, et nous verrons qu'un rythme de quatre jours bien pensé permettra aux élèves d'apprendre, aux familles de reprendre leur place aujourd'hui trop réduite, et aux enseignants de respirer ! ■

Pierre FAVRE
Président du SNE-CSEN

La moulinette des compétences



Compétences : que ce soit dans le monde de l'entreprise ou dans celui de l'école, tous n'ont que ce mot à la bouche. Mais la solution proposée ne génère-t-elle pas davantage de problèmes qu'elle n'en résout ?

« Les compétences sont devenues la monnaie d'échange mondiale des économies du XXI^e siècle. Elles transforment la vie des individus et sont le moteur des économies. Les pouvoirs publics doivent améliorer l'efficacité de leurs investissements dans l'éducation et dans les compétences dont les individus auront besoin pour s'adapter à l'environnement professionnel de demain. Ils doivent organiser un déploiement plus stratégique de leur vivier de compétences afin que ces investissements se traduisent en des emplois meilleurs et une vie meilleure pour tous les citoyens. »
Voici ce qu'a déclaré le Secrétaire général de l'OCDE lors du lancement de la « Stratégie sur les compétences pour stimuler la croissance et la création d'emplois ».

Ce n'est pas la première fois que l'OCDE se mêle d'éducation : on se souvient, non sans émotion, d'un rapport du centre de développement de l'OCDE qui tenait à peu près ce langage : « Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple,

les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population ».

On voit bien que la préoccupation majeure de l'OCDE n'est peut-être pas la réussite de nos enfants.

À partir de là, on ne peut qu'être circonspect sur cette idéologie de la compétence. C'est elle qui est à l'origine de la réforme à la fois la plus grave et la plus ridicule dans le système scolaire français : celle des livrets de compétences. Et ce dès la maternelle ! Il n'est jamais trop tôt pour s'adapter à l'environnement professionnel de demain, n'est-ce pas ? On comprend alors les dérives de cette politique éducative qu'on veut nous imposer, fondée sur des notions

telles que le rendement ou l'employabilité.

Et le plus désastreux est que ces réformes aboutissent à l'inverse de l'effet recherché. En effet, en morcelant le savoir transmis en multiples compétences, dont certaines sont parfois pour le moins ésotériques, on arrive à produire beaucoup d'incompétents dans des domaines primordiaux.

À vouloir à tout prix qu'un élève de CM2 puisse « produire un document numérique » ou « avoir conscience de la dignité de la personne humaine », on ne lui laisse hélas ni le temps, ni les moyens pour lire, écrire et calculer correctement, et ce malgré toute la bonne volonté de professeurs des écoles souvent dépassés par ces inventaires à la Prévert.

Alors sachons raison garder : on ne devient compétent qu'après avoir reçu un enseignement structuré, disciplinaire, fondé sur la transmission des savoirs fondamentaux.

C'est la seule manière pour un individu de parvenir à développer son esprit critique et d'accéder à l'autonomie.

À trop vouloir de force rendre les gens compétents avant de les rendre savants, on n'en fait ni des citoyens, ni des professionnels : on en fait du bétail, dont l'unique compétence est de se diriger sans réfléchir vers l'abattoir.

Jean-Rémi GIRARD

Secrétaire national
à la pédagogie du SNALC



Pointer à l'Université ?

L'université française est engagée dans la compétition mondiale de création et de diffusion des connaissances. Elle dispose de solides atouts, mais souffre aussi de rigidités que la loi LRU a tenté d'assouplir. L'avenir dira si notre institution a su prendre sa place dans la mondialisation du savoir et le défi de l'excellence hospitalo-universitaire.

Les filières universitaires de santé, caractérisées par leur statut de bi-appartenance (universitaire et hospitalière) peuvent cristalliser les meilleures et les pires démarches pour valoriser les travaux des enseignants. On connaît le dynamisme des équipes impliquées dans la recherche clinique ou les congrès internationaux, de même que la notoriété de laboratoires français, soutenus par la mise en commun de moyens universitaires et hospitaliers. Malheureusement on découvre aussi, dans certaines facultés, comment des « guerres de petits chefs » peuvent stériliser des équipes et mettre en opposition des obligations de service universitaires et des obligations de service hospitalières. L'odontologie, à ce titre, semble disposer d'un triste privilège.

Nous nous étions déjà fait l'écho des tracasseries mises en place par certaines hiérarchies pour imposer des tableaux de services si contraignants, que la seule issue était de remettre sa fonction en jeu. L'an passé, par exemple, la seule Université de Paris Descartes a vu un titulaire démissionner, et un MCU nommé ne pas prendre le poste. Tout se passe comme si, au lieu de soutenir les enseignants confrontés à l'éclatement de leurs lieux de travail (Université ici, centre de soins là-bas, laboratoire de recherche encore ailleurs), on leur opposait, au contraire, des contraintes intenable : disjonction totale entre enseignement universitaire et enseignement clinique, décompte d'activité ubuesque, horaires d'enseignement irréalistes (jusqu'à 22 h ou 23 h dans certains centres) incompatibles avec la vie des étudiants ou des familles.

Faut-il rappeler qu'un **enseignant titulaire de l'enseignement supérieur est d'abord un universitaire, et qu'à ce titre, quelles que soient les contraintes légitimes des fonctions hospitalières, le statut universitaire ne saurait être amoindri ou dévalué.**

Le dernier avatar des tracasseries contre les enseignants semble venir de crispations d'un chef de pôle hospitalier, qui validerait les autorisations d'absence pour congrès selon que l'on est ou non bien en cour, et qui pousserait le luxe des tracasseries jusqu'à faire pointer illégalement la présence effective de tous les titulaires (y compris PU-PH et MCU-PH) lors des vacances cliniques, avec le silence complice de la hiérarchie universitaire.

Comment les universitaires peuvent-ils s'accommoder des telles attitudes ? Sont-ce là des moyens qui favorisent la création de connaissances, la coopération internationale, la cohésion des équipes, la mise en commun des ressources universitaires et hospitalières ? Imagine-t-on pareille tartufferie en Faculté de médecine ? Comment inciter les jeunes à rester, quand les titulaires sont harcelés quotidiennement ? Quel exemple souhaitons-nous montrer ? Pointage, parcours du combattant pour rester attaché, déshumanisation des services au profit des administratifs ? Les titulaires odontologistes, nous l'avons déjà signalé dans nos circulaires syndicales, pas plus que les médecins, ne sont tenus de réaliser, chacun, des vacances universitaires, des vacances hospitalières, des vacances de recherche, des vacances administratives, des vacances pédagogiques... C'est l'ensemble de l'institution qui répond globalement aux différentes missions, et non chaque enseignant individuellement.

Au-delà de l'odontologie, la question doit se poser sur une éventuelle dérive de l'Université.

Veut-on installer des pointeuses dans les salles de cours, dans les centres de soins, dans les laboratoires ? Notre objectif ne sera jamais de soutenir les personnels qui ne répondent pas à leurs obligations, ou s'abstiennent de l'effort légitime que nous devons fournir pour que notre Université retrouve la place mondiale qu'elle mérite.

Mais il faut cesser les discriminations, les harcèlements contre-productifs, les « faits du prince » qui démotivent les personnels, sans oublier les procédures tatillonnes, qui enlissent l'Université dans un carcan administratif stérilisant.

Quand on pointerà à l'Université, comme on le faisait dans l'industrie (alors qu'elle organise aujourd'hui le télétravail), c'est la délocalisation qui s'annoncera. ■

François UNGER/Claude ARCHIEN/
Christophe RIGNON-BRET
SupAutonome Odontologie

Les suites des désillusions des ex-LABOS



Suite à notre premier bilan, édité dans le précédent numéro du journal des Echos de la Fonction Publique, les « ex-personnels techniques de laboratoire (PTL) », intégrés bien malgré eux dans le corps des ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation) depuis le 1^{er} septembre 2011, découvrent petit à petit les conséquences néfastes pour l'avenir de notre profession.

Nous n'avons jamais voulu de cette intégration, imposée par l'administration et acceptée par certains syndicats !

Ce sont désormais les Rectorats qui ont, en grande partie, en charge la gestion des Techniciens, alors qu'auparavant, ils étaient entièrement gérés par le Ministère. De plus, leurs opportunités de mutation sont quasi inexistantes pour cette année, voir les prochaines années ! Concernant les adjoints techniques, les possibilités de mutations se trouvent elles aussi très réduites, du fait des suppressions de postes dans les EPLE, suppressions que nous déplorons et subissons sur tout le territoire, principalement dans les collèges, mais aussi dans des lycées. Dorénavant, la démarche jusqu'à présent utilisée pour les mutations est caduque, et nous devons maintenant aller nous « vendre » dans l'établissement d'accueil ! Pour savoir s'il y a des postes vacants, **il faut visiter régulièrement la bourse à l'emploi sur le site** des ITRF,

car contrairement à ce que l'on connaissait jusqu'ici, les mutations dans le Supérieur ont lieu **tout au long de l'année**. Tout cela s'étend maintenant aux « ex-personnels de laboratoire » exerçant dans les EPLE ! De plus, il est à noter que bon nombre de nos collègues ont été lésés lors de notre toute dernière campagne de promotions qui vient juste de s'achever. En effet, étant maintenant intégrés, il nous a fallu rédiger un rapport d'activité, accompagné d'une fiche de poste, d'un organigramme, d'un rapport de notre supérieur hiérarchique... afin de **postuler pour une promotion**.

Or cela étant entièrement nouveau pour nous, et faute de formation et d'indications complémentaires de la part de l'administration pour nous aider à l'élaboration d'un tel document, bon nombre d'Adjoints Techniques de Recherche et de Formation travaillant dans les laboratoires des EPLE, bien que promouvables, n'ont pas pu postuler pour leur promotion !

En réponse à toutes les interventions du SPLEN, tant au Ministère que dans les Rectorats, une formation en ce sens devrait se mettre en place dans les Rectorats dans le PAF (Plan Académique de Formation), avec une priorité donnée aux personnels promouvables... La **disparition de la prise en compte de l'ancienneté** pose aussi problème ! Les personnels en collège auront-ils la même chance que ceux qui exercent en lycée lors du traitement des dossiers de candidature ? **Pourtant, très soucieux de servir au mieux notre profession, nous sommes continuellement sollicités, afin d'être toujours au fait des nouvelles technologies, de l'informatique, des nouveaux programmes... Nous avons également une part très active dans la formation des professeurs stagiaires et des contractuels, dans l'élaboration des nouveaux programmes et des Travaux Pratiques, intervenant de plus en plus fréquemment lors de séances spécifiques auprès des élèves, sans jamais recevoir aucune reconnaissance financière de la part de l'administration !** Nous en avons assez de servir, toujours et toujours plus, sans rien recevoir en retour !!!

Le Bureau

HABITATION ET ASSURANCE

Petit prix, couverture maxi

3 questions à Philippe Perrotin,
agent hospitalier, 2 enfants, propriétaire
d'une maison avec jardin à Rennes

DOMO PASS

Un prix avantageux, la souplesse en plus

Le contrat DOMO PASS, c'est :

- trois formules pour répondre aux besoins et budget de chacun : Eco pour des garanties essentielles, Confort pour une protection étendue, Confort + pour une protection optimale tout inclus
- une assurance sur mesure : la couverture ou non des objets de valeur, le choix du niveau de franchise, de nombreuses options en formule Confort pour les propriétaires de maison, la prise en compte de tous les modes d'habitation (résidence principale, secondaire, colocation, échange de domicile, maison de retraite, location saisonnière...)
- des garanties à prix malin : l'assurance des appareils nomades pour 7 euros par mois quel que soit le nombre d'appareils, et la garantie « panne électroménager » pour 5 euros par mois⁽²⁾ (garanties en inclusion en Confort +)
- « Avant'âge 30 » pour les jeunes : les locataires de moins de 30 ans bénéficient d'une réduction de 20% sur la formule Confort (pour un logement jusqu'à 3 pièces).

Etre bien protégé sans se ruiner, c'est possible ! Assurez votre maison malin grâce à la GMF, et profitez de services et de garanties qui vont vous simplifier la vie.

Pourquoi avoir souscrit à l'assurance DOMO PASS ?

Après avoir trouvé la maison de mes rêves, j'ai aussi déniché le contrat multirisques habitation idéal ! J'ai choisi DOMO PASS formule Confort +, car toutes les garanties sont incluses à un prix vraiment avantageux. Pour à peine 250 euros par an⁽¹⁾, je suis indemnisé en valeur à neuf pour tous les biens sans limite d'âge suite à un

sinistre garanti ; le contenu des dépendances et mon jardin sont couverts : mobilier, outillage, arbres... Même les canalisations extérieures sont prises en charge : on m'envoie un prestataire agréé en cas de fuite, de rupture ou d'engorgement.

D'autres services vous ont-ils séduit ?

La GMF a inventé des « plus » qui simplifient vraiment la vie. Avec la garantie

250 € par an
Cotisation
DOMO PASS Confort +⁽¹⁾

« panne électroménager », mes appareils⁽²⁾ de moins de 5 ans sont réparés par un prestataire envoyé à domicile, ou remplacés si la réparation est impossible, livraison et installation comprises. Nul besoin de m'en occuper !

Et la GMF a intégré les nouveaux modes de vie de toute la famille

Oui, c'est important, surtout lorsqu'on a des ados ! A la maison, nous avons deux ordinateurs portables, quatre téléphones mobiles, trois lecteurs MP3, une tablette multimédia, plusieurs appareils photo... La formule Confort + du contrat DOMO PASS couvre tous ces appareils nomades de moins de 5 ans (vol, dommage accidentel...) quel que soit leur nombre ou le lieu du sinistre. Je suis plus serein !

⁽¹⁾ pour une maison de 4 pièces avec jardin située à Rennes

⁽²⁾ appareils blancs ou bruns



Pour en savoir plus sur ce contrat de la GMF : Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr